

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Décision du 25 mars 2013 désignant les administrateurs provisoires du centre hospitalier d'Ajaccio

NOR : AFSH1330174S

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 6143-3-1 ;

Vu la décision du directeur général de l'agence régionale de santé de Corse n° 344 du 29 juillet 2012, portant mise sous administration provisoire du centre hospitalier d'Ajaccio ;

Vu la décision de la ministre des affaires sociales et de la santé du 29 juillet 2012 désignant les administrateurs provisoires du centre hospitalier d'Ajaccio pour la période du 30 juillet 2012 au 30 janvier 2013 ;

Vu la décision de la ministre des affaires sociales et de la santé du 30 janvier 2013 désignant les administrateurs provisoires du centre hospitalier d'Ajaccio pour la période du 30 janvier au 30 juillet 2013 ;

Vu la décision de la ministre des affaires sociales et de la santé du 1^{er} mars 2013 désignant les administrateurs provisoires du centre hospitalier d'Ajaccio pour la période du 18 mars au 30 juillet 2013,

Décide :

Article 1^{er}

M. François-Xavier SELLERET, conseiller général des établissements de santé est désigné pour assurer l'administration provisoire du centre hospitalier d'Ajaccio pour la période du 8 avril 2013 au 30 juillet 2013 inclus.

Article 2

Il est mis fin aux fonctions de M. Hubert de BEAUCHAMP à compter du 7 avril 2013.

Article 3

Pendant la période de l'administration provisoire, les attributions de directeur de l'établissement sont assurées par Mme Dominique ACKER. En cas d'empêchement de cette dernière, les attributions de directeur d'établissement sont exercées par Mme Carole CRETIN, M. Francis FELLINGER ou M. François-Xavier SELLERET.

Article 4

La présente décision est notifiée au président du conseil de surveillance et au directeur du centre hospitalier d'Ajaccio, ainsi qu'au directeur général de l'agence régionale de santé de Corse.

Article 5

La présente décision entrera en vigueur le 8 avril 2013 et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 25 mars 2013.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général de l'offre de soins,
J. DEBEAUPUIS